

CHARTRE DU BONNE YOGA CLUB

- Afin d'optimiser la gestion du club, la participation au cours sera à valider à chaque cours par la signature d'un document de présence.
- Eviter les retards pour le respect du professeur et des participants.
- Eteindre son téléphone portable pendant le cours.
- Par respect pour tous les participants, ne pas réserver de place autre que pour soi lors de la séance de yoga.
- Ranger son tapis à la fin du cours.
- Ne pas changer de cours sauf dérogation spéciale.
- Informer de tout changement de coordonnées.
- Tout trimestre entamé est dû en totalité sauf présentation d'un certificat médical.
- Le silence durant le cours est de rigueur (pourquoi stimuler le mental alors que nous cherchons à arrêter ses perturbations)

Merci pour votre compréhension et collaboration.
Le B.Y.C

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL 2019 / 2020



Le Bonne YOGA Club,
Association du type (loi 1901) , a été créée en 1983 par Serge Verdet.
Son but est la pratique du HATHA – YOGA dans l'esprit de sa tradition.
Aussi les cours sont – ils un équilibre entre plusieurs disciplines :

ASANAS – exercices physiques
PRANAYAMA – régulation de la respiration
LA RELAXATION,
LA CONCENTRATION,
LA MEDITATION

Serge Verdet (Titulaire depuis 1980 de la F.F.H.Y. de Sri Mahesh)
& une équipe d'enseignants
Maud André, Patricia Ballara, Annie Démolis

Aadresse des cours :

Salle de Gymnastique (salle du bas), Salle d'Evolution (salle du haut)

Ecole Maternelle de Bonne

Salle Communale sous la mairie de Bonne

Salle Multi-activités bâtiment neuf vers Ecole Maternelle de Bonne

Dates et heures de reprise des cours :

Lundi - 12h15 à 13h15 (salle du bas) début le 30 septembre 2019 (Maud)

Mardi - 9h15 à 10h15 (salle Communale) début le 01 octobre 2019 (Maud)

Mardi - 11h à 12h (salle Communale) début le 01 octobre 2019 (Maud)

Mardi - 18h à 19h (Salle Multi-activités) début le 01 octobre 2019 (Annie ou Patricia)

Mercredi - 19h30 à 21h00 (salle du bas) début le 02 octobre 2019 (Serge)

Jeudi - 19h00 à 20h30 (salle du haut) début le 03 octobre 2019 (Serge)

(Les cours ne seront pas systématiquement assurés pendant les vacances scolaires)

AIDE A LA PRATIQUE
UN DVD DE SERGE VERDET

Initiation et Pratique Quotidienne du HATHA YOGA

(10 euros)

EST A VOTRE DISPOSITION AU CLUB

Pour toute information, merci de contacter :

Par téléphone : (Marie Jo) 04 50 39 28 68 ou (Annie) 04 50 36 23 08

Par mail : hydro-sino-sante@hydro-sino-sante.com

www.bonne-yoga-club.com

**Merci d'envoyer la fiche d'inscription et le règlement à l'adresse suivante : Mme Annie Démolis
443 route de la Charniaz
74380 BONNE**

SAISON 2019 / 2020

**Attention ! Cette année, le règlement des cours se fait en une seule fois par
1 chèque à l'ordre du Bonne Yoga Club
(le chèque sera prélevé en Octobre 2019)**

Prix des COURS ➡ FORFAIT ANNUEL

JOUR(S)	Seul	Couple
LUNDI soit 1h/semaine **	147 €	264 €
MARDI (matin ou midi ou soir) soit 1h/semaine **	147 €	264 €
MERCREDI SOIR ou JEUDI SOIR soit 1h30/semaine **	195 €	330 €
<u>Plus de yoga voir ci-dessous</u>		
2h/sem LUNDI + MARDI (matin ou midi ou soir) **	264 €	450 €
2h30/sem LUNDI ou MARDI (matin ou midi ou soir) + MERCREDI ou JEUDI **	288 €	489 €
3h/sem MERCREDI + JEUDI **	330 €	561 €

Attention ! Sauf dérogation spécifique, vous êtes affecté(e) à un cours précis ainsi vous ne pouvez pas à votre guise selon votre agenda permuter de séance durant l'année.

**** Affiliation à la Fédération Française de Hatha Yoga(F.F.H.Y)
obligatoire en sus**

FICHE D'INSCRIPTION 2019 / 2020 PAR PERSONNE
(Merci de remplir la fiche en MAJUSCULES)

NOM :

NOM DE NAISSANCE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

E – MAIL : (EN MAJUSCULES)



INSCRIPTION

-1 chèque de 32 € à l'ordre de F.F.H.Y - Assurance Annuelle auprès de la F.F.H.Y
(L'affiliation à la Fédération Française de Hatha – Yoga est **OBLIGATOIRE**)

- 1 chèque de [] € à l'ordre du B.Y.C. (Bonne Yoga Club)

ASSURANCE INDIVIDUELLE
ACCIDENT/ASSISTANCE

Une pratique physique vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la FFHY.

COVEA RISKS garantit l'ensemble des adhérents de la Fédération Française de Hatha Yoga.

Je déclare avoir pris connaissance du résumé des conditions générales proposées par la FFHY figurant sur le site Internet de la FFHY à l'adresse www.ff.hatha-yoga.com rubrique « le contrat d'assurance » et accepte l'ensemble des garanties proposées.



J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée coût de 0,50 € déjà incluse dans l'adhésion.

Déclare m'inscrire à la F.F.H.Y et au BONNE YOGA CLUB

aux conditions détaillées ci dessus

Attention ! Le nombre de places par cours est limité



seul



Lundi



Mardi (matin – midi - soir)



couple



Mercredi



Jeudi

Fait à :, le

Signature de l'adhérent :

Cocher les cases correspondantes et entourer le choix pour le mardi